

# Conservatoire communal « Edouard Bastin » de Ciney



Antennes à Marche, Rochefort, Gesves et Havelange

***Domaines de la Musique, de la Danse  
et des Arts de la Parole et du Théâtre***

## Projet pédagogique et artistique

Le Conservatoire ..... à la portée de tous.

*L'éveil des jeunes esprits aux disciplines artistiques constitue sans doute le plus sûr garant du dynamisme culturel d'une nation ou d'une ville.*

Le projet pédagogique et artistique du Conservatoire « Edouard Bastin » s'inscrit dans les projets éducatif et pédagogique de la Ville de Ciney. Il s'inscrit également dans le cadre du Décret organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (D. 02-06-1998).

Le Conservatoire se veut être un lieu de rencontre, d'écoute et d'échange mais également un lieu d'étude, d'apprentissage et de partage. Il prend en charge le développement de l'élève dans sa totalité et dans le respect des droits de l'homme et de l'enfant, tout en visant à son mieux-être affectif, physique et intellectuel et en refusant toute sélection sociale ou économique.

Fonctionnement prioritairement par cycles, un cycle étant défini comme un ensemble d'années d'études à l'intérieur duquel l'élève évolue de manière continue à son rythme propre.

Le premier cycle correspond à la filière de formation. Il pose les bases des objectifs d'éducation et de formation artistiques énoncés dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (A.Gt 06-07-1998), tout en démontrant un premier degré d'autonomie, d'intelligence artistique et de maîtrise technique.

En filière de qualification, les cycles comportent 2 ou 3 années. Ils approfondissent les objectifs poursuivis en filière de formation et démontrent une réelle compétence d'autonomie, d'intelligence artistique et de maîtrise technique.

La filière de transition approfondissant les objectifs de la filière de formation dans un esprit de préparation à l'enseignement supérieur n'est pas soumise à cette structure fonctionnelle.

Dans chacun des domaines d'enseignement, une démarche pédagogique active partant du vécu de l'élève, de ses besoins, lui permettra d'évoluer selon son propre rythme, en faisant abstraction de toute notion de compétitivité, le côté performance étant plus particulièrement réservé à la filière de transition.

Les cours en semi-collectif favorisant une saine émulation, un gain de temps par la pratique collective de certaines techniques et l'exposition unique d'éléments stylistiques, ainsi que l'ouverture à différents répertoires (duo, trio, ...) seront préférés aux cours individuels réservés aux élèves d'un niveau technique plus avancé et exigeant un travail plus personnel et plus pointu (filière de transition et dernières années de la filière de qualification).

Pédagogie globale : le contenu artistique est approché dans son ensemble et est perçu comme un tout dans lequel on distingue et on étudie progressivement des éléments, ces éléments concernant alors un rapport plus ou moins étroit avec le tout qui leur donne signification.

Pédagogie fonctionnelle : les objectifs artistiques des différentes disciplines sont intégrés à la personnalité de l'élève comme une réponse à des besoins spontanés et naturels.

Pédagogie active : une démarche participative et réflexive de l'élève prend appui sur les réalités sociales et culturelles de celui-ci. L'équilibre des moments collectifs, de groupes et d'individualisation doit permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoirs-faire dans la perspective de l'acquisition des compétences.

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personnalité de chacun des élèves.

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs (savoir-faire et savoir-être) et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie culturelle.

Rencontrer les exigences requises permettant à certains d'entre eux l'accession à l'enseignement artistique supérieur.

Favoriser l'ouverture à toutes les cultures.

Rechercher des synergies favorisant la participation et l'intégration du Conservatoire dans la dynamique culturelle de la cité, de la région.

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation culturelle.

Former l'oreille et apprendre le corps.

Développer les facultés intellectuelles, la concentration, la mémoire, la créativité, la méthode, le goût, l'intuition.

Faire naître le désir de (re)créer et donner les moyens de le réaliser.

Amener aussi à cet autre plaisir, à ce grand pouvoir au-delà des concepts, à la quête de soi.

Savoir que le répertoire d'un musicien, d'un chanteur, d'un danseur, d'un comédien est composé de tout ce qu'il connaît, additionné de tout ce qu'il ne connaît pas : c'est le principe d'appétit.

Créer la communication, donner les moyens de s'exprimer au-delà de la pudeur, travailler l'extériorisation, le don, le regard, le rythme commun, la justesse relative, le style, l'échange, la joie.

Construire des référentiels en adéquation avec les socles de compétences.

L'évaluation doit rester un des moyens de la pédagogie et ne peut apparaître comme une finalité.

L'évaluation formative, pratiquée de façon permanente au cours de l'apprentissage, permet le réajustement didactique. L'erreur est source de défi, d'ajustement, de dépassement de soi (se servir de l'erreur pour progresser). Cette évaluation assure la régulation de l'apprentissage et conduit à l'auto-évaluation avec reconnaissance des erreurs et prise en charge de la remédiation.

L'évaluation sommative établit un bilan et sanctionne des apprentissages. Les modalités selon lesquelles sont prises en considération les évaluations ainsi que la valeur proportionnelle des épreuves de contrôles sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil des études.

L'évaluation certificative, en fin de filière, certifie des niveaux acquis. Les conditions d'obtention des certificats et diplômes sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil des études.

**Domaine de la Musique**

**Cours de base**

1. Formation musicale (cours pour enfants):
  1. filière préparatoire : 2 années (P1 – P2)
  2. filière de formation : 4 années (F1 – F2 – F3 - F4)
  3. filière de qualification : 2 années (Q1 – Q2)
  4. filière de transition : 4 années (T2 – T3 – T4 – T5)
  
2. Formation musicale (cours pour adultes) :
  1. filière de formation : 2 années (FA1 – FA2)
  2. filière de qualification : 2 années (QA1 – QA2)
  3. filière de transition : 4 années (T2 – T3 – T4 – T5)
  
3. Formation instrumentale, d'instruments classiques (cours pour enfants):
  1. filière de formation : 5 années (F1 – F2 – F3 – F4 - F5)
  2. filière de qualification : 5 années (Q1 – Q2 – Q3 – Q4 – Q5)
  3. filière de transition : 5 années (T1 - T2 – T3 – T4 – T5)
  
4. Formation instrumentale, d'instruments classiques (cours pour adultes):
  1. filière de formation : 4 années (FA1 – FA2 – FA3 – FA4)
  2. filière de qualification : 4 années (QA1 – QA2 – QA3 – QA4)
  3. filière de transition : 5 années (T1 - T2 – T3 – T4 – T5)
  
5. Formation vocale-chant (cours pour enfants):
  1. filière de formation : 5 années (F1 – F2 – F3 – F4 - F5)
  2. filière de qualification : 5 années (Q1 – Q2 – Q3 – Q4 – Q5)
  
6. Formation vocale-chant (cours pour adultes):
  1. filière de formation : 4 années (FA1 – FA2 – FA3 – FA4)
  2. filière de qualification : 4 années (QA1 – QA2 – QA3 – QA4)

**Cours complémentaires**

1. Art lyrique (8 années)
2. Chant d'ensemble (8 années)
3. Ecriture musicale – analyse (8 années)
4. Ensemble instrumental (8 années)
5. Histoire de la musique – analyse (8 années)
6. Musique de chambre instrumentale (8 années)

## **Domaine de la danse**

### **Cours de base**

Danse classique :

1. Filière de formation : 5 années (F1 – F2 – F3 – F4 – F5)
2. Filière de qualification : 7 années (Q1 – Q2 – Q3 – Q4 – Q5 – Q6 – Q7)

## **Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre**

### **Cours de base**

1. Art dramatique – spécialité interprétation :
  1. Filière de formation (cours pour enfants) : 3 années (F1 – F2 – F3)
  2. Filière de formation (cours pour adultes) : 1 année
  3. Filière de qualification : 5 années (Q1 – Q2 – Q3 – Q4 – Q5)
2. Déclamation – spécialité interprétation :
  1. Filière de formation (cours pour enfants) : 4 années (F1 – F2 – F3 – F4)
  2. Filière de formation (cours pour adultes) : 2 années (FA1 – FA2)
  3. Filière de qualification : 5 années (Q1 – Q2 – Q3 – Q4 – Q5)
3. Diction – spécialité éloquence :
  1. Filière de formation (cours pour enfants) : 4 années (F1 – F2 – F3 – F4)
  2. Filière de formation (cours pour adultes) : 2 années (FA1 – FA2)
4. Formation pluridisciplinaire :
  1. Filière de formation (cours pour enfants) : 3 années (F1 – F2 – F3)

### **Cours complémentaires**

1. Diction – orthophonie (1 année)
2. Art dramatique – spécialité ateliers d'applications créatives et techniques du spectacle (8 années)
3. Déclamation – spécialité ateliers d'applications créatives et techniques du spectacle (8 années)
4. Diction – spécialité ateliers d'applications créatives et techniques du spectacle (8 années)